

**DEMANDES DE DÉMOLITION**

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 27 mars 2018, à 17 h 00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2175 et 2177, rue Montgomery, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction de deux immeubles résidentiels de 3 étages comprenant 16 appartements au total;
- 2025, rue de Rouen, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comprenant 14 logements;
- 1471 à 1475, boulevard René-Lévesque Ouest, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel de 23 étages comprenant 183 logements et 4 niveaux de stationnement.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 22 mars 2018, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »  
a/s de Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 12 mars 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat